TOME 2. PROCÉDURE EN ROULAGE ET SUR INTÉRÊTS CIVILS

TABLE DES MATIÈRES

Préface	13
I. LA PROCÉDURE EN MATIÈRE DE ROULAGE	
A. LA PROCÉDURE DEVANT LE TRIBUNAL DE POLICE, SECTION PÉNALE	
a) Avant la fixation de la cause	
1. Demande d'autorisation de consultation ou de copie du dossier répressif (art. 21 <i>bis</i> C. i. cr.)	19
b) Après la fixation de la cause	
2. Courrier de réservation d'une affaire	20
3. Requête en vue d'obtenir la copie gratuite du dossier répressif (art. 674 <i>bis</i> , § 2, C. jud.)	22
c) Mises à la cause et réclamations	
4. Placet de constitution de partie civile	24
5. Citation directe (art. 145 C. i. cr.)	27
6. Requête en intervention volontaire (art. 813 C. jud.)	30
d) Conclusions et requêtes du prévenu	
7. Conclusions en demande de changement de langue (loi du 15 juin 1935)	32
8. Conclusions relatives à la problématique du jeune conducteur (art. 38, § 5, de la loi du 16 mars 1968)	38
9. Conclusions relatives à la récidive spéciale (art. 38, § 6, de la loi du 16 mars 1968)	42
10. Conclusions relatives au dépassement du délai raisonnable (art. 6 CEDH et 21 <i>ter</i> du titre préliminaire du Code de procédure pénale)	49
11. Conclusions relatives à la prescription de l'action publique (art. 68 de la loi du 16 mars 1968)	53

12.	Conclusions en contestation d'excès de vitesse vu l'état de nécessité (art. 29, § 3, de la loi du 16 mars 1968 et 71 C. pén.)
13.	Conclusions en contestation d'excès de vitesse pour irrégularité des constatations (art. 29, § 3, de la loi du 16 mars 1968)
14.	Conclusions en contestation de délit de fuite (art. 33 de la loi du 16 mars 1968)
15.	Conclusions en contestation d'intoxication alcoolique (art. 34 de la loi du 16 mars 1968)
16.	Conclusions en contestation d'état d'ivresse (art. 35 de la loi du 16 mars 1968)
17.	Conclusions en contestation d'éthylotest antidémarrage (art. 37/1 de la loi du 16 mars 1968)
18.	Conclusions en contestation de défaut d'assurance (art. 22 et 24 de la loi du 21 novembre 1989)
19.	Conclusions en contestation d'entrave méchante à la circulation (art. 406, al. 1 ^{er} , C. pén.)
20.	Conclusions en contestation d'infractions à la réglementation liée au coronavirus COVID-19 (A.M. du 28 octobre 2020)
21.	Conclusions sollicitant une peine de travail (art. 37quinquies C. pén.)
22.	Conclusions sollicitant une suspension du prononcé de la condamnation (art. 3 et s. de la loi du 29 juin 1964)
23.	Requête en réouverture des débats
	e) Après le prononcé du jugement
24.	Demande de mise en œuvre de la déchéance du droit de conduire durant une période déterminée
25.	Requête en réintégration dans le droit de conduire (art. 44 de la loi du 16 mars 1968)
26.	Requête en rectification d'erreur matérielle (art. 794 et s. C. jud.)
27.	Citation en opposition (art. 171 C. i. cr.)
28.	Formulaire de griefs d'appel (art. 204, al. 3, C. i. cr.)
29.	Recours en grâce (art. 110 Const.) 138

8 Anthemis

30.	Requête en réhabilitation (art. 621 et s. C. i. cr.)	142
	B. LA PROCÉDURE DEVANT LE TRIBUNAL DE POLICE, SECTION CIVILE	
	a) <u>Citations en indemnisation</u>	
31.	Citation – action directe (art. 150 de la loi du 4 avril 2014)	149
32.	Citation – usager faible (art. 29bis de la loi du 21 novembre 1989)	152
33.	Citation – impossibilité de départager les responsabilités (art. 29 <i>ter</i> de la loi du 21 novembre 1989)	156
34.	Citation à l'encontre du Fonds commun de garantie belge (art. 19 <i>bis</i> –11, § 1 ^{er} , de la loi du 21 novembre 1989)	159
35.	Citation à l'encontre du Bureau belge des assureurs automobiles (art. 19 <i>bis</i> -1 de la loi du 21 novembre 1989)	163
	b) Attestation de témoin	
36.	Formulaire d'attestation de témoin (art. 961/1 et 961/2 C. jud.)	165
	c) Action récursoire	
37.	Citation – action récursoire (art. 44 à 47 de l'annexe à l'arrêté royal du 5 février 2019)	166
38.	Courrier de notification d'intention d'action récursoire (art. 152 de la loi du 4 avril 2014)	168
39.	Reconnaissance de dette (art. 1326 C. civ.)	170
40.	Conclusions en contestation d'action récursoire pour état d'ivresse (art. 46, 2°, a, de l'annexe à l'arrêté royal du 5 février 2019)	171
	d) <u>Requêtes</u>	
41.	Requête conjointe (art. 706 C. jud.)	177
42.	Requête en intervention volontaire (art. 813, al. 1 ^{er} , C. jud.)	178
43.	Requête en aménagement des délais pour conclure et fixation (art. 747, § 2, C. jud.)	180
44.	Requête en rectification d'erreur matérielle (art. 794 C. jud.)	182

anthemis 9

45.	Requête d'appel (art. 1056 C. jud.)	184
	II. LA PROCÉDURE D'INTÉRÊTS CIVILS	
	a) <u>Requêtes et conclusions</u>	
46.	Requête en examen des intérêts civils (art. 4 du titre préliminaire du Code de procédure pénale)	189
47.	Requête en aménagement des délais pour conclure et fixation (art. 747, § 2, C. jud.)	191
48.	Conclusions en réclamation de l'indemnisation du préjudice résultant du décès	193
49.	Conclusions en réclamation de l'indemnisation du préjudice corporel	198
50.	Conclusions en contestation de l'indemnisation du préjudice corporel	224
51.	Conclusions en réclamation de l'indemnisation du préjudice au véhicule en perte totale économique	245
52.	Conclusions en réclamation de l'indemnisation du préjudice au véhicule réparable	25 0
	b) Expertise du préjudice corporel	
53.	Citation en demande d'expertise médicale judiciaire	254
54.	Requête en récusation d'expert pour cause de suspicion légitime (art. 966 et 828, 1°, C. jud.)	260
55.	Requête en remplacement d'expert (art. 979 C. jud.)	263
56.	Requête en assistance judiciaire en vue d'obtenir la gratuité de l'expertise judiciaire	
	(art. 664 et s. C. jud.)	
57.	Compromis d'expertise médicale amiable	267
	c) <u>Indemnisation amiable</u>	
58.	•	
	c) <u>Indemnisation amiable</u>	271
	c) Indemnisation amiable Quittance provisionnelle	271

10 anthemis

	usions en contestation de référé-provision 84 C. jud.)	277
e) <u>F</u>	Fonds d'aide aux victimes d'actes intentionnels de violence	
de viol	ete au Fonds d'aide aux victimes d'actes intentionnels lence, par la victime d'un acte intentionnel de violence 8 et s. de la loi du 1 ^{er} août 1985)	280
de viol	ete au Fonds d'aide aux victimes d'actes intentionnels lence, par la victime d'un acte de terrorisme 2bis de la loi du 1 ^{er} août 1985)	286
Postface		293
Bibliographie	e	295
Présentation	des auteurs	301

anthemis 11